



Paris, le 25 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid 19 : les communes toujours mobilisées et favorables à des mesures proportionnées et respectueuses de la vie quotidienne et des libertés

Le Président de l'AMF, David Lisnard a participé à la démarche de concertation initiée par le Premier ministre pour envisager les mesures de freinage nécessaires face au rebond épidémique lié à la COVID-19. Le gouvernement peut compter sur les maires de France qui ont été des partenaires fiables et opérationnels depuis le début de la crise sanitaire, agissant parfois même en anticipation des décisions prises.

L'AMF souligne l'importance d'une approche territorialisée des soins et du principe de subsidiarité, pour l'organisation de la campagne de vaccination afin qu'elle puisse se faire en proximité, au plus près de la population, et de plus en plus par la médecine de ville (médecins traitants et pharmacies).

Les communes, en lien étroit avec les CCAS et les associations, dont David Lisnard a souligné le rôle, sont un relais indispensable pour favoriser la vaccination des plus précaires et des publics les plus éloignés des milieux de santé.

Le rôle de la médecine de ville doit être favorisé et se substituer progressivement aux centres de vaccination, ce qui permet de s'appuyer sur le lien de confiance qui existe entre les professionnels de santé et les citoyens.

Face au constat de disparités régionales des remboursements des frais engagés par les collectivités pour les centres de vaccination, l'AMF rappelle sa demande d'un remboursement systématique et objectif pour l'ensemble des communes de France. Elle a obtenu ce matin la proposition, qu'elle accueille favorablement, d'une collaboration étroite avec le ministère de la Cohésion des territoires dans l'objectif de lever les difficultés rencontrées localement.

Dans un souci de préserver la vie démocratique, économique, culturelle, sportive et touristique du pays, et considérant que les professionnels de ces secteurs ont su faire preuve de leur efficacité et responsabilité pour offrir les meilleures conditions de sécurité possibles, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, le président de l'AMF a exprimé son opposition dans la durée à toute éventuelle interdiction des rassemblements, mesures de confinement, de couvre-feu ou de fermeture des équipements.

Enfin, l'AMF insiste sur la nécessité d'une anticipation renforcée des mesures prises par l'Éducation nationale et souhaite que soient privilégiés le renforcement des mesures de dépistage et l'aération des locaux dans les écoles pour éviter les fermetures systématiques de classe et lutter contre l'accroissement de la fracture éducative. Les nouvelles mesures doivent être mises en place avec un délai raisonnable et une capacité d'adaptation aux réalités locales, ce que le ministre de l'Éducation a approuvé.

Contacts presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr